

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le 10 avril 2021 à dix heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FORT, Maire.

Etaient présents :

Jean-Luc FORT, Laurène TROUVE, Nicolas FREULET, Céline TRENDEL, Frédéric LEPREVOST, Linda BAUDOUIN, Hélène VEAUDEQUIN, Christiane MALANDAIN, Patrick VANDEN ABEELE, Serge PREVOTS, Isabelle LEFEBVRE, Aurélie MILLET, Jérémy VIMBERT, Thierry LIOT.

Etaient absents :

Gilles DUMESNIL (pouvoir à Jean-Luc FORT), Julie GODET, Eddy CARDON (pouvoir à Serge PREVOTS), Jean-François ERMENEUX (pouvoir à Linda BAUDOUIN), Cécile SANGUINETTI.

Secrétaire de Séance :

Patrick VANDEN ABEELE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Julie GODET pour des raisons personnelles et la remercie pour son engagement.

Monsieur le Maire accueille Monsieur JACQUET, Receveur Principal Municipal qui assiste à ce Conseil Municipal dans le cadre du vote des comptes 2020 et du budget prévisionnel 2021.

Procès-verbal du 6 février 2021 Adopté.

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2020

21.02.11

Monsieur Le Maire présente le Compte Administratif de l'exercice 2020. Un excédent global de 1 030 300,39€ est constaté.

Madame Christiane MALANDAIN, doyenne du conseil municipal soumet au vote du conseil municipal les résultats du Compte Administratif 2020 établis par Monsieur Le Maire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

* **vote** le Compte Administratif 2020 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT :

■ Dépenses :	réalisées :	154 631,12 €
	Reste à réaliser :	148 000,00 €
■ Recettes :	réalisées :	145 502,03 €
	Reste à réaliser :	45.000,00 €

FONCTIONNEMENT :

■ Dépenses :	réalisées :	1 121 660,64 €
■ Recettes :	réalisées :	2 161 090,12 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

■ Investissement :	déficit	9 129,09 €
■ Fonctionnement :		1 039 429,48 €
■ Résultat global :		1 030 300,39 €

Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal pour la confiance qui lui est témoignée.

2. AFFECTATION DU RESULTAT

21.02.12

Le conseil municipal après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020, constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	90 005,60 €
- un excédent reporté de :	949 423,88 €
→ soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	
	1 039 429,48 €
- un déficit d'investissement de :	9 129,09 €
- un déficit des restes à réaliser de :	103 000,00 €
→ soit un besoin de financement de :	112 129,09 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

* décide d'affecter le résultat d'exploitation 2020 comme suit :	
- résultat d'exploitation au 31/12/2020 : excédent :	1 039 429,48 €
- affectation complémentaire en réserve (1068) :	112 129,09 €
- résultat reporté en fonctionnement (002) :	927 300,39 €
- résultat d'investissement reporté (001) :	9 129,09 €

3. TAXES COMMUNALES 2021

21.02.13

En 2021, dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les communes bénéficient d'un transfert du taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties 2020 du département (25,36 % pour la Seine Maritime).

Ce transfert du foncier bâti du département et l'application du coefficient correcteur assureront la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les communes.

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux des taxes communales pour l'année 2021, cependant, le taux de la TFPB 2020 sera augmenté du taux du département (25,36%) :

TFPB : 45,82 % (taux 2020 : 20,46 + 25,35)
TFNB : 40,02 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** décide** de fixer les taux d'imposition 2021 comme suit :

- Taxe foncière bâti :	45,82 %
- Taxe foncière non bâti :	40,02 %

4. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021

21.02.14

Monsieur Nicolas FREULET, étant intéressé, ne prend pas part à la délibération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** Approuve** les subventions inscrites sur le tableau ci-dessous.

SUBVENTIONS A ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS

Organisme / association	Subventions 2020 €	Subventions 2021 €
Union sportive de Football	1905,00	1905,00
Foyer	4539,00	4539,00
Coop. Scolaire école	298,00	300,00
Asso. Départ. Protection Civile	500,00	500,00
Club des Aînés	1357,00	1357,00
Tennis Club	2336,00	2336,00
Cerf volant	670,00	670,00
Souffle Celtic	760,00	760,00
La Récré des P'tits Loups	516,00	516,00
Hot Club Jazz	505,00	505,00
Total subv asso. Communales	13386,00	13388,00
Radio Epouville-RVL	100	100
Foire agricole Octeville	100	100
AAPPMA	200	200
Asso fleurissement Canton	100	100
JSP	500	500
Les mots dans ses Yeux	750	0
Banque Alimentaire	530	530
Total subv. Complémentaires	2280	1530
TOTAL A BUDGETER	15666	14918

* **Autorise** Monsieur le Maire à procéder aux versements des subventions votées

5. REPARTITION DES CHARGES FINANCIERES DU SIVHE

21.02.15

Monsieur Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la participation de la commune au SIVHE (Syndicat Intercommunal des Vallées du Havre Est) s'élève à 24.395,13 € pour l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

* **opte** pour l'inscription au budget primitif 2021 du montant de la participation au SIVHE pour 24.395,13 €.

6. SOUSCRIPTION D'EMPRUNTS IMPUTABLES AU BUDGET 2021

21.02.16 A

EMPRUNT MOYEN TERME

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement d'un ensemble immobilier situé au 42 rue André Mabire, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 300.000,00 €.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales proposées par la Banque Postale, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

* **Décide** de souscrire :

Un prêt de 300.000 €

Durée : 15 ans

Taux fixe de 0.66 %

Echéances constantes

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Echéances d'amortissement et intérêts : périodicité trimestrielle

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

* **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale.

SOUSCRIPTION D'EMPRUNTS IMPUTABLES AU BUDGET 2021

21.02.16 B

EMPRUNT COURT TERME

Considérant que pour financer l'acquisition de l'ensemble immobilier situé 42 rue André Mabire, il est nécessaire de recourir à la souscription d'emprunts qui seront inscrits au budget primitif 2021. Monsieur le Maire propose :

- Un prêt à court terme de 280.000 € afin de financer l'acquisition de la maison
 - o Durée : 3 ans
 - o Taux fixe : 0.36%
 - o Échéances trimestrielles
 - o Remboursement par anticipation possible sans indemnités

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

* **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat et tous les documents composant le dossier auprès de la Banque Postale.

7. BUDGET PRIMITIF 2021

21.02.17

Monsieur Le Maire présente le Budget Primitif 2021 équilibré en section de fonctionnement à 1 890 400,00 € et en section d'investissement à 1 068 730 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

* **Adopte** le budget primitif 2021 présenté par Monsieur le Maire

8. DEMANDES DE SUBVENTIONS

21.02.18 A

Afin de financer des projets d'investissement et dans le cadre des aides du plan France Relance il est nécessaire de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à solliciter des financements :

- Acquisition de matériel dans le cadre du développement d'une alimentation saine, durable et locale dans les restaurants scolaires,
- Création de jardins partagés,
- Remplacement des radiateurs de l'école maternelle dans le cadre de la rénovation thermique,
- Remplacement des huisseries du restaurant scolaire dans le cadre de la rénovation thermique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

* **autorise** Monsieur le Maire à solliciter des financements dans le cadre des aides de France Relance.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

21.02.18 B

Afin de financer les travaux de la salle polyvalente, une subvention auprès des services du Département a déjà été sollicitée.

Il est nécessaire de compléter cette dernière en indiquant le coût des travaux.

Le coût total des travaux s'élève à 84.322 € TTC soit 70.268 € HT, décomposé comme suit :

- o Toiture 46.147,41 €
- o Isolation 15.117,78 €
- o Huisseries 8.131,00 €
- o Mise aux normes PMR 14.925,81 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** approuve** la demande de subvention et les travaux de la Salle Polyvalente pour un montant total de 84.322 €.

9. CREA'KID JUIN ET DECEMBRE 2021

21.02.19

Monsieur le Maire informe les conseillers Municipaux de la décision de la commission animation d'organiser une activité en juin à destination des enfants du CM2 qui n'ont pas pu s'inscrire à la première activité. Cette même activité sera également organisée en décembre prochain. Il est proposé de conserver le même tarif de 2 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** décide** de maintenir le tarif de 2 € par personne pour la participation à l'activité Créa'Kid

10. MODIFICATION COMMISSIONS COMMUNALES

21.02.20

L'arrivée de Monsieur Thierry LIOT au sein du Conseil Municipal est l'occasion de remettre à la discussion la composition des Commissions Communales.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** accepte** les modifications des commissions suivantes :

- o Commission Affaires Scolaires Enfance Jeunesse
Entrée de Monsieur Frédéric LEPREVOST
- o Commission Patrimoine Communal et Sécurité
Entrée de Monsieur Thierry LIOT
- o Commission aménagement du territoire
Entrée de Monsieur Thierry LIOT
- o Commission voirie et mobilité
Entrée de Monsieur Thierry LIOT

QUESTIONS DIVERSES :

Jérémy VIMBERT informe le Conseil Municipal d'un projet d'antenne relais 5G sur le secteur de Montivilliers avec une hauteur de 42 mètres. Les habitants du hameau d'Escures sont mécontents.

Monsieur le Maire précise qu'il a eu l'information la veille et qu'un rapprochement va être fait avec Monsieur le Maire de Montivilliers. L'objectif est de ne pas défigurer le paysage de nos campagnes et d'en préserver l'aspect rural.

Patrick VANDEN ABEELE demande que les distributeurs de sacs pour déjections canines soient réapprovisionnés régulièrement.

Christiane MALANDAIN demande si à l'avenir une communication est prévue pour présenter les actions communales réalisées.

Nicolas FREULET précise que des publications régulières sur les activités et informations vont être faites, il y aura également l'application SMART CITY qui va être développée.

Madame FEUTREN, membre du public, demande la parole ; le public ne pouvant pas s'exprimer en séance de Conseil Municipal, Monsieur le Maire lui accorde la parole à titre exceptionnel.

Madame FEUTREN félicite la municipalité pour les actions menées et le dynamisme durant cette première année.

La séance est levée à 11 heures 42.

Saint Martin du Manoir
Le 16 AVR. 2021
Le Maire, Jean-Luc FORT

